

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

03 novembre 2025

Date d'Affichage

19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANNOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARME, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Philippe GAILLARDON qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Madame Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°11/08 : RÉALISATION D'UN PUMPTRACK ET SON ENVIRONNEMENT

Madame le Maire rappelle le projet de pumptrack sur la commune de St Clair sur l'Elle à l'initiative des jeunes de l'accueil de loisirs de l'Elle et en particulier du local Jeunes.

6 entreprises ont été consultées. Deux entreprises ont fait parvenir une offre.

Malgré le cahier des charges transmis et les préconisations souhaitées, les entreprises ont répondu avec des variantes liées à la technique employée pour la réalisation de la piste, à la gestion des eaux pluviales ;

Chaque entreprise de travaux public est associée à un concepteur de piste qui adapte de façon plus ou moins fine le tracé au terrain mis à disposition.

Entreprise	Montant HT	Observations
COLAS + Ama Tracks	59 176.00 €	Pas de remblai total du terrain. Seulement là où seront situées les pistes. Pas possible d'installer une 3 ^{ème} piste à l'avenir.
EIFFAGE + Newbee	81 378.80 €	Enlèvement de la terre sur toute la surface. Remblai sur la totalité de la surface permettant la création d'une éventuelle 3 ^{ème} piste à l'avenir.

Madame le Maire a transmis les esquisses anonymisées aux Jeunes. Ils préfèrent, à l'unanimité, le plan de l'entreprise Eiffage pour les raisons suivantes :

- Plus de possibilités de trajectoires différentes
- Des espaces de repos inclus dans le parcours
- Des virages inclinés
- La possibilité de créer une piste de niveau 3 dans l'avenir.

Ils ont proposé de se mobiliser pour réaliser des actions pour financer partiellement cette 3^{ème} piste dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre :
- retient l'offre de l'entreprise Eiffage pour un montant de 81 378.80 € HT.
- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick PLANTEGENEST	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 